6.1

Avis et communiqués

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 11-323 du personnel des ACVM : Retrait d'avis et d'instructions générales

(Texte publié ci-dessous)

CSA/ACVM Canadian Securities Administrators Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Avis 11-323 du personnel des ACVM
Retrait d'avis et d'instructions générales

Le 12 septembre 2013

Le présent avis a pour objet de retirer officiellement plusieurs avis et instructions générales des ACVM ou d'application locale. De manière générale, les textes retirés demeureront accessibles pour consultation sur les sites Web des membres des ACVM qui les contiennent tous.

Avis et instructions générales des ACVM

Le personnel des membres des ACVM a passé en revue plusieurs avis et instructions générales des ACVM. Il a déterminé que certains d'entre eux sont désuets, ne sont plus pertinents ou sont désormais inutiles. En conséquence, si ce n'est déjà fait, les avis et l'instruction générale qui suivent sont retirés à compter de maintenant dans tous les territoires concernés au sein des ACVM.

4 *CSA Notice No. 4: Bought Deals*

2-13 *Uniform Act Policy 2-13: Advertising During the Waiting Period between Preliminary and Final Prospectuses*

11-311 *Avis de prolongation de la période de consultation* – Cet avis prolonge du 20 décembre 2008 au 16 février 2009 la période de consultation du *Document de consultation des ACVM 11-405 – Propositions concernant la réglementation des valeurs mobilières découlant des turbulences sur les marchés du crédit en 2007-2008 et de leur incidence sur le marché canadien des BTAA.*

11-315 *Prolongation de la consultation* – Cet avis prolonge du 1er juillet 2011 au 31 août 2011 la période de consultation du Projet de *Règlement 41-103 sur les obligations d'information supplémentaires relatives au prospectus applicables aux produits titrisés,* du Projet de *Règlement 51-106 sur les obligations d'information continue applicables aux produits titrisés,* du Projet de *Règlement modifiant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs,* du Projet de *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* et du Projet de *Règlement modifiant le Règlement 45-102 sur la revente de titres.*

21-305 *Prolongation de l'approbation de l'agence de traitement de l'information sur les titres privés à revenu fixe* – Cet avis prolonge l'approbation de CanPX du 30 avril 2007 au 31 décembre 2007.

21-307 *Prolongation de l'approbation de l'agence de traitement de l'information sur les titres privés à revenu fixe* – Cet avis prolonge l'approbation de CanPX du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008.

21-308 *Le point sur les candidatures pour la fonction d'agence de traitement de l'information* – Cet avis fait le point sur la question de l'agence de traitement de l'information et prolonge l'approbation de CanPX du 31 décembre 2008 au 30 juin 2009.

24-307 *Dispense de l'application des dispositions transitoires* – Cet avis prolonge jusqu'au 1er juillet 2010 la période de mise en œuvre progressive prévue par le *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles.*

31-201 *Instruction générale 31-201 relative au régime d'inscription canadien*

31-312 *La catégorie des courtiers sur le marché dispensé selon le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*

31-316 *Décision générale dispensant les personnes de l'obligation d'inscription afin d'effectuer des opérations visées sur des titres de créance à court terme*

31-318 *Dispense générale de l'obligation d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de conseiller pour les entités de placement hypothécaire*

31-319 *Décisions générales additionnelles dispensant certaines personnes inscrites de l'application de dispositions du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*

31-322 *Prolongation de la dispense générale de l'obligation d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de conseiller pour les entités de placement hypothécaire*

31-402 *Registration Forms Relating to the National Registration Database*

33-308 *Publication du rapport concernant le sondage sur le degré de préparation au traitement direct sur le site Web de la CVMQ*

33-312 *Publication des résultats du sondage des ACVM sur le degré de préparation au traitement direct*

33-313 *Normes internationales d'information financière et personnes inscrites*

33-314 *Normes internationales d'information financière et personnes inscrites*

44-302 *Remplacement du Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*

51-326 *Activités du programme d'examen de l'information continue pour l'exercice 2008*

51-329 *Activités du programme d'examen de l'information continue pour l'exercice terminé le 31 mars 2009*

Avis de l'Alberta Securities Commission

Le personnel de l'Alberta Securities Commission a passé en revue plusieurs avis locaux et a établi que les suivants doivent être retirés à compter de maintenant.

3.1 *De Minimis Rights Offering Exemption – Recognition of the Laws of Jurisdictions*

3.2 *Recognition of Jurisdictions Under Section 132(1)(e) and 133(h) of Part 11 of the Act*

9 *Dated March Statement of Financial Position Required by Section 74(2) of the Regulations*

24 *Filing Confidential Material Change Reports*

26 *Late Filing of Financial Statements*

30 *Securities Advisory Committee to the ASC*

33 *Disruption of Mail Service*

34 *Selective Review of Prospectus Filings*

35 *Sale of Undivided Interests in Land*

37 *Compliance with Information Requests from Stock Exchanges*

39 *ASC to Cease Issuing Section 141 Certificates (06/09/06)*

Avis de l'Autorité des marchés financiers

Le personnel de l'Autorité des marchés financiers a passé en revue plusieurs avis d'application locale et établi que les suivants doivent être retirés à compter de maintenant.

Planification de la continuité des activités – Essais à l'échelle du secteur
(8 février 2011)

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives (2006, c. 50) - Entrée en vigueur de certaines dispositions (découlant du Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement)
(30 mai 2008)

Abrogation de l'article 99 de la Loi sur les valeurs mobilières
(30 mai 2008)

Prises de contrôle inversées
(7 juillet 2006)

Contrôles relatifs à la tenue des dossiers concernant les souscriptions ou rachats de titres d'organismes de placement collectif
(13 décembre 2003)

Avis de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

Le personnel de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick) a passé en revue certains avis d'application locale et établi que le suivant doit être retiré à compter de maintenant.

32-702 *Exemption de l'obligation de se conformer aux exigences visant le dépôt pour les utilisateurs du RIC*

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Mathieu Laberge
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514-395-0337, poste 2537
mathieu.laberge@lautorite.qc.ca

Noreen Bent
British Columbia Securities Commission
Tél. : 604-899-6741
nbent@bcsc.bc.ca

Simon Thompson
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : 416-593-8261
sthompson@osc.gov.on.ca

Kari Horn
Alberta Securities Commission
Tél. : 403-297-4698
kari.horn@asc.ca

Suzanne Ball
Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
Tél. : 506-643-7698
suzanne.ball@fcnb.ca

Dean Murrison
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Tél. : 306-787-5879
dean.murrison@gov.sk.ca

Chris Besko
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Tél. : 204-945-2561
chris.besko@gov.mb.ca

Shirley Lee
Nova Scotia Securities Commission
Tél. : 902-424-5441
leesp@gov.ns.ca